

Projet de Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
(à approuver lors d'une prochaine réunion)
Du 10 septembre 2026

Membres présents : 10

Membre excusé : 1

Membre absent : 0

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du Compte-rendu du 02 Juillet 2026*
- *PLU - avancée du dossier*
- *Modalités de cession suite à régularisation Champ Veloutin/Monte au lever (M.Chagrot et M.Jung)*
- *Demande acquisition terrain de Messieurs Beneton et Fournier*
- *Budget 2026 : Décision Modificative suite à dissolution syndicats*
- *Demande participation – dispositifs FSL et FAAD*
- *Vitesse route départementale*
- *Plage – compte-rendu visite des élus et point de situation*
- *Déclaration d'intention d'aliéner (droit de préemption)*
- *Forêt – chablis non soumis*
- *Affaires diverses*
 - *Mur rue de l'Eglise et stationnement réservation mairie*
 - *Arrêté transfert pouvoirs de police à la CCLMHD*
 - *Entretien des routes*
 - *Remerciement à Julien Lieb*
 - *Visite pompiers – état des lieux poteaux incendie*
 - *Divers*

Mme COLLETTE Delphine est nommée secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu du 02 juillet 2026

Aucune observation, le compte-rendu du 02 juillet 2026 est adopté à l'unanimité.

2. PLU – Avancée du dossier

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil des différents courriers reçus et échanges suite aux rencontres de certains propriétaires inquiets de la procédure de modification simplifiée du PLU.

Il informe que des dossiers de certificats d'urbanisme ont été déposés en mairie et d'autres sont susceptibles d'arriver prochainement car il existe une crainte de certains propriétaires de voir leur terrain déclassé à l'avenir.

Une nouvelle réunion a eu lieu avec les élus, le cabinet d'études et la DDT. Monsieur le maire donne les informations relatives aux démarches à venir, c'est-à-dire consultation du cabinet environnemental pour savoir si une étude environnementale est requise, et suite à la validation du conseil municipal, consultation des personnes publiques associées et information publique.

Les échéances précises ne sont pas connues à ce jour et dépendent du délai de réponse des organismes publics. Une information sera faite en temps voulu aux habitants et dans la presse pour la consultation du dossier.

Pour répondre au courrier de M. Senger qui souhaite une limitation de la hauteur des constructions, il lui est répondu que le travail ne consiste pas à réécrire le document du PLU mais juste à le modifier afin de le rendre compatible avec le SCOT. Le conseil a pris en compte également sa remarque sur la possibilité d'inscrire une liaison douce entre le lotissement Champ Veloutin et la forêt mais cette question ne rentre pas non plus dans le cadre d'une modification simplifiée.

Monsieur le maire fait part également d'un courrier de Mme Girardet Julie qui souhaite voir ses parcelles agricoles situées à « Les épinettes » passer en terrain constructible. Le conseil ne peut répondre favorablement à cette demande.

Concernant la colonie, la CCLMHD a répondu à notre sollicitation afin de connaître la position de la collectivité quant au devenir de ce bâtiment. La question sera réexaminée par les conseillers communautaires.

La commune a en parallèle déposé un dossier dans le cadre d'un appel à projets « programme village d'avenir » afin d'obtenir un accompagnement (appui et conseil) selon le devenir du bâtiment de la colonie.

Urbanisme : point sur les dossiers en cours.

3. Régularisation échange et cession de terrain – croisement Champ veloutin et Monte au lever

Lors du précédent mandat, à l'occasion de la vente de la maison Seure, une erreur de bornage avait été soulevée. Un accord avait été trouvé et un nouveau plan de bornage établi afin de régulariser la situation (la route empiète sur le terrain de Monsieur Jung et le garage de Monsieur Chagrot est construit sur l'emprise de la route). Le plan de bornage est présenté aux élus.

Le conseil valide les propositions d'échange de terrain entre la commune et Monsieur Jung en acceptant de prendre en charge les frais de notaire.

Concernant Monsieur Chagrot, il est proposé de vendre la surface de 48 m² au prix de 30 € / m² et les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Accord du conseil.

4. Demande acquisition terrain

Monsieur le maire fait part au conseil de la demande de Messieurs Fournier et Beneton – 2 chemin de la combe du four, d'acquérir une bande de terrain en dessous de leur propriété.

Sur le terrain concerné (AA 278) se trouvent la cuve de rétention d'eaux pluviales du lotissement et un ancien réservoir d'eau.

Avant de prendre une décision sur la cession du terrain, le conseil doit se renseigner sur la provenance de l'eau dans cette réserve, sur l'utilité de cette cuve auprès des pompiers (réserve incendie ?) et propose de demander un devis pour éventuellement étanchéifier cet équipement.

5. Décision modificative – budget 2026

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une décision prise dans le cadre de la fongibilité des crédits.

Suite à la dissolution du syndicat des eaux des Tareaux et du syndicat de transport rive gauche, Monsieur Langlois (Conseiller aux Décideurs Locaux) a transmis à la commune les montants à réintégrer au budget communal.

Les montants suivants seront inscrits au budget 2026 :

- 2 288.51 € au D/001 ce qui réduit le déficit d'investissement
- 2 288.51 € au R/1068

+ 1 581.24 € au R/002 ce qui augmente l'excédent de fonctionnement

6. Vitesse route départementale

Suite à la sollicitation de la commune, le STA et la DDT, service des routes, ont réalisé des relevés de vitesse sur la route départementale. La DDT évoque une situation inquiétante avec des dépassements entre 21 et 24 km / h en entrée et en sortie de village pour plus de 85 % des automobilistes. Des aménagements pour réduire la vitesse seraient à la charge de la commune car le problème se situe « en agglomération ». A l'appui de ces chiffres, des contrôles de gendarmerie plus fréquents seront demandés.

Des devis seront demandés pour des aménagements et notamment pour la pose de feux « intelligents ».

Un problème de sécurité a également été soulevé au niveau de Port Titi et du passage piéton traversant la route départementale. Le STA étudie les possibilités d'aménagement car la zone se situe « hors agglomération » donc à la charge du Département.

7. Plage

Certains membres du conseil se sont rendus à Doucier le 19 août, afin d'étudier le fonctionnement de la plage et la gestion du stationnement. Un compte-rendu de cette rencontre est présenté en séance.

Il est entendu que la situation n'est pas comparable à celle de la plage des Grangettes mais cela permet d'étayer la discussion sur une éventuelle réorganisation.

La réunion avec le syndicat mixte a été reportée.

L'EPAGE, propriétaire du lac pourrait demander à être associé à la réflexion car sa volonté est que le lac s'affiche à l'avenir comme une vitrine touristique.

Le Conseil se réunira en commission afin de travailler sur le potentiel de la plage.

8. Déclaration d'intention d'aliéner

- Vente de logements appartenant à Monopolytown (5 grande route) à

CHEVRIER Ludivine : la commune ne préempte pas.

VAUFREY Dominique : la commune ne préempte pas.

HOLDING CENTER : la commune ne préempte pas.

- Vente d'un logement 3 Pré de la fontaine par Mme Muller Lisa à Mme Villard Isabelle : la commune ne préempte pas.

9. Affaires et informations diverses

- Pour faire suite à la proposition de la commission concernant le mur situé Rue de l'Eglise, il s'avère que le bornage avait été réalisé par les acquéreurs de la maison Laresche. Le mur est propriété de la commune et les propriétaires actuels n'ont pas souhaité l'acquérir pour augmenter leur surface de stationnement.

Voir pour l'entretien de ce mur.

Les emplacements de stationnement « réservé mairie » ont été réalisés par l'employé communal suite à un chiffrage élevé de l'entreprise sollicitée.

- Monsieur le maire a été sollicité par la CCLMHD pour se prononcer sur le transfert de ses pouvoirs de police spéciale. En effet, la réglementation prévoit le transfert automatique au président de l'EPCI de certains pouvoirs de police spéciale.

La CCLMHD n'est pas favorable à reprendre cette compétence, notamment en matière d'habitat et pour la réalisation des aires d'accueil et des terrains de passage des gens du voyage.

Les maires disposent de la faculté de s'opposer à ce transfert par arrêté municipal. Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal avant de prendre cet arrêté : le conseil accepte que la commune garde ce pouvoir de police spéciale.

- Point sur les travaux d'entretien des routes et la réfection d'une partie de la route de Malpas par l'entreprise Saulnier : le Conseil municipal n'est pas satisfait du travail réalisé par l'entreprise.

- Remerciement à Julien Lieb pour le travail réalisé gracieusement avec son drone (prise de vues aériennes de la commune).

Le conseil valide le fait de restaurer le panneau à l'entrée de l'Eglise qui fait un état des lieux des œuvres notamment. Un nettoyage de l'Eglise sera à envisager avec un appel aux bénévoles.

- Les pompiers des 2 lacs (caserne de Labergement Ste Marie) ont réalisé les relevés des poteaux incendie et décelé quelques anomalies.

- Compte-rendu d'une réunion avec l'EPAGE concernant les travaux de réhabilitation du barrage situé à Oye et Pallet. Les travaux débiteront début 2027, pour une durée de 17 mois avec des périodes de circulation alternée et une période de fermeture complète de la route. Une demande est en cours pour maintenir le passage des bus scolaires.

- L'Assemblée Générale de l'ADMR Lacs et Montagnes du Haut Doubs se tiendra le mercredi 23 septembre à 18 h à Mouthe.

La séance est levée à 22 h 30.
Les Grangettes, le 11 septembre 2026

Le Maire,
Vincent Bouhelier

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Vincent Bouhelier', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DES GRANGETTES' around the top edge and '25160 Doubs' around the bottom edge. In the center of the stamp is a small emblem featuring a landscape with a building and trees.